

Introduction

Michèle COLTELLONI-TRANNOY
Université Paris-Sorbonne

Édith PARMENTIER
Université d'Angers

Antique ou moderne, la famille n'est ni un phénomène évident ni un concept simple, comme en témoigne le flou qui entoure les lexiques grec et latin des relations entre membres de la même maisonnée et membres de la même parentèle : les termes *génos*, *gens* ou *nobilitas* se limitent-ils à l'idée de lignée ? Ceux d'*oikos*, de *domus* ou de *familia*, désignant les individus vivant sous le même toit, englobent-ils tous les liens matrimoniaux, de parentèle, de clientèle et de dépendance ? Jusqu'à quel point la *sungénéia* – l'ensemble des individus qui sont unis par une parenté, mythique ou réelle – recoupe-t-elle le cadre familial ?

L'évolution historiographique reflète cette difficulté. Marqués d'abord par la méthode comparatiste, les historiens du XIX^e siècle ont identifié le *génos* grec à la *gens* romaine et ont cru pouvoir calquer leur évolution sur un même modèle. Il fallut attendre les années 1970 pour que l'on observe qu'aucune structure familiale (*génos*, phratrie, tribu) n'avait constitué une caste dominante dans la cité grecque, au contraire de la place occupée par le patriciat ou la *nobilitas* à Rome. Dans le même temps, l'influence de la tradition aristotélicienne amena les historiens à envisager la famille grecque comme une communauté naturelle, dont le stade ultime de développement était la cité qui transforme l'homme en « animal politique » ; dans cette perspective verticale, selon une évolution hiérarchique menant de la famille à la cité, le groupe familial de type clanique (*génos*) préexistait à une structure familiale élargie et solidaire (*oikos*), qui elle-même s'incorporait à la *polis* dans le cadre de la démocratie. Or, les travaux récents ont montré, au contraire, que l'interpénétration de la famille et de la cité était constante et qu'il n'y avait pas d'antériorité entre les groupes fondés sur la parenté et la formation de la cité. Les approches sociales et juridiques se sont développées au XX^e siècle, étudiant les rapports entre le *génos*, l'*oikos* et la *polis*, en particulier les relations entre « privé » et « public » et les stratégies familiales à l'intérieur de la cité : ces recherches ont mis en évidence les interférences entre domaine familial et domaine politique, dont la complémentarité assure la cohésion de la cité. Aujourd'hui l'histoire de la famille grecque et romaine bénéficie de l'étude des réseaux de parenté et de celle des relations intra-familiales, tandis que l'anthropologie historique et les *gender studies* enrichissent les analyses relatives à la parenté et à ses mécanismes par une approche culturelle et symbolique, en mettant l'accent

sur des aspects particuliers de la vie familiale, notamment le mariage, la place des femmes et la sexualité.

Le colloque organisé sur ce thème par la SoPHAU, le 17 juin 2017 à Paris, à l'occasion de la nouvelle question au programme de l'agrégation d'histoire et du CAPES d'histoire et de géographie, a permis de mettre en valeur de nombreux dossiers actuellement en cours d'étude, sans pour autant dresser un panorama complet que l'étendue « gréco-romaine » du programme rendait impossible¹.

Les questions historiographiques ont lancé la discussion, avec la contribution de Jérôme Wilgaux sur les historiens fondateurs de l'anthropologie de la parenté ainsi que sur les dernières évolutions de ce domaine de recherches, qui ont mis en lumière la diversité des manières grecques d'appréhender la parenté. Le débat s'est ensuite focalisé sur la représentation de la famille grecque aux époques archaïque et classique, en interrogeant la présence du concept d'hérédité dans la vie sociale et l'importance structurelle du modèle familial dans la société grecque. Passant en revue les notions de *nobilitas* grecque, de « grandes familles » et de lignées civiques, Alain Duplouy étudie particulièrement les sources archéologiques (nécropoles familiales) et dresse l'image d'une famille grecque qui, loin d'être à l'origine de la cité, fut la « fille de la cité ». Un inventaire des traces écrites conservant la mémoire des ancêtres est entrepris par Christian Settapani, qui étudie le rapport des Grecs à leur généalogie. De l'analyse des pratiques onomastiques, des usages religieux ou publics (cultes des ancêtres, oraisons funèbres, tombeaux familiaux) ainsi que des listes généalogiques transmises par les sources littéraires – en particulier les historiens fragmentaires, comme Phérécyde d'Athènes, il ressort que les Grecs avaient une connaissance précise de leurs ancêtres sur la longue durée et qu'il existait une authentique culture généalogique à Athènes dès l'époque classique.

On entre ensuite dans les dossiers précis. L'apport des études de genre à l'histoire de la société athénienne est décrit par Violaine Sebillotte Cuchet, qui souligne notamment la réévaluation récente des rôles au sein de la famille athénienne : celui du *kurios* est rectifié, celui des femmes est reconsidéré grâce aux travaux sur la sexualité antique, et celui des groupes familiaux dans la structuration de la cité est intensifié. Les définitions de la famille athénienne sont alors cernées par Karine Karila-Cohen, qui dresse un panorama des sources épigraphiques et analyse les modalités d'affichage de la parenté dans les inscriptions attiques : si les inscriptions funéraires, les dédicaces et les listes de noms emploient explicitement le vocabulaire de la parenté, la micro-analyse des anthroponymes est également révélatrice de l'identité familiale.

Le colloque résiste néanmoins à la tentation de l'athénocentrisme. Le modèle spartiate est étudié par Aurélie Damet, qui décrit l'eugénisme de la cité, avec la pratique de la polyandrie et celle de l'allo-insémination à but nataliste, comme remèdes à l'oliganthropie. L'histoire de la famille spartiate est envisagée grâce aux sources littéraires, en particulier Xénophon et Plutarque, qui mettent en évidence le rôle des mères – inculquer les valeurs de la cité – dans l'éducation communautaire et le système de dévolution des héritages qui intègre les filles. Puis l'exemple de la Sicile permet d'aborder le thème des stratégies matrimoniales : Sandra

1 Programme de l'agrégation : « Famille et société dans le monde grec et en Italie du v^e siècle av. J.-C. au ii^e siècle av. J.-C. » ; programme du CAPES : « Famille et société dans le monde grec et à Rome du v^e siècle av. J.-C. au ii^e siècle av. J.-C. ».

Péré-Noguès analyse la relation étroite qui s'est tissée entre famille et pouvoir à Syracuse ; en examinant les pratiques matrimoniales mises en jeu par les dynasties syracusaines durant les règnes des Deinoménides, de Denys l' Ancien, d' Agathocle et de Hiéron II, elle montre le rôle tenu par la parenté – fictive ou réelle – dans la sphère politique. L'Égypte hellénistique apporte son lot de papyri, qui fournissent une documentation inestimable sur le mariage, du point de vue social et juridique, et permettent d' aborder la question de la famille grecque d'Égypte à la fois sous l' angle des pratiques et sous l' angle démographique : les dossiers étudiés soulignent notamment la présence de modèles familiaux non athéniens et illustrent les ruptures et les continuités des pratiques familiales entre les mondes grecs de l' époque classique et l'Égypte hellénistique, comme dans le cas des immigrants grecs d'Éléphantine, examiné par Bernard Legras. Les évolutions qui sont à l' œuvre dans ces communautés grecques ainsi que les éléments qui les distinguent des pratiques égyptiennes, en particulier l' exclusion des filles à la naissance, ressortent de la synthèse des données fournies par les registres des *P. Count.* (*Counting the People*) proposée par Damien Agut-Labordère.

Viennent ensuite des dossiers italiens, où Rome occupe naturellement une place déterminante en raison de la nature de la documentation, tant littéraire que juridique, sur la période considérée. Le monde étrusque, qui est encore un élément majeur dans l' Italie du v^e et du iv^e siècles, est abordé par Marie-Laurence Haack qui analyse la composition de la famille étrusque et les expressions de la parenté à travers un document spécifique : le tombeau d' une riche famille de Cerveteri, les *Clavtie*. L' article met en évidence les caractéristiques de cette famille, qui présente une complexité la distinguant des « modèles » grec et romain : à la fois patrilinéaire et laissant une place importante à la femme, la famille étrusque est large (intégrant les clients) et restrictive (excluant esclaves et affranchis). Avec Michèle Ducos, le projecteur se porte ensuite sur la famille romaine en tant que construction juridique fondée sur la notion de « puissance » paternelle : définie par la Loi des XII tables au début de notre période, elle connaît une inflexion décisive au cours des iii^e/ii^e siècles, même si les résultats sont plus visibles au siècle suivant. L' article s' intéresse plus précisément à la notion de *familia* et aux diverses stratégies (mariage et succession, adoption, adrogation) que lui permettait le droit romain pour assurer sa protection et sa continuité. Robinson Baudry considère alors la relation entre « grandes » familles et pouvoir dans une République aristocratique traversée par des mutations majeures, telles que la constitution du patriciat puis celle de la noblesse patricio-plébéienne : ces questions sont difficiles à cerner en raison d' une documentation très inégale et d' une historiographie en plein renouvellement. Il semble bien cependant que la *gens*, définie comme étant une catégorie juridique, politique, sociale et culturelle, se soit progressivement ramifiée en lignages puis ceux-ci en familles nobiliaires, dans lesquelles l' élément maternel occupa une place de plus en plus importante : de sorte qu' à la fin de la période, l' identité familiale est composite et les stratégies familiales marquées par une forte diversité.

Le dernier dossier, présenté par Jean-Pierre Guilhembet et Hélène Wurmser, confronte les données archéologiques et les sources littéraires relatives aux maisons grecques et romaines : cette analyse comparatiste se révèle particulièrement délicate, en raison du décalage chronologique, mais aussi parce que les maisons les mieux documentées, dans le monde grec comme en Italie, appartiennent à un habitat de haut niveau social, dont le fonctionnement ne saurait être généralisé. En outre, les sources littéraires les plus communément utilisées

valorisent essentiellement un modèle familial souvent établi rétrospectivement et stéréotypé, qui ne peut rendre compte de la grande variabilité des comportements individuels. La chronologie envisagée permet toutefois de montrer les évolutions de la maison d'un point de vue architectural : si celle-ci s'agrandit et se complexifie au cours de l'époque hellénistique, illustrant notamment des changements dans les modes de sociabilité et de réception, elle reste suffisamment polyvalente pour assurer un nombre de finalités variées. Cette diversité, associée à la relative indétermination architecturale de nombreuses pièces, permettait une grande souplesse d'utilisation au gré des circonstances de la vie familiale.

L'organisation de ce colloque "*Famille et société*" doit beaucoup à l'accueil dont il a bénéficié à la Maison de la Recherche (université Paris (IV)-Sorbonne) et aux historiens qui ont accepté de présenter et de publier ces bilans dans un temps extrêmement restreint. Qu'ils en soient tous remerciés.